

**COMMUNE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 mars 2016**

Date de convocation : 08.03.2016

Le quatorze mars deux mille seize, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal DEPOISSON, maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- Mme Roxane RAHAL, absente excusée,
- Mme Martine RODRIGUEZ, absente excusée
- M. Christian MOLLET, absent excusé, pouvoir à M. Alain ATTARD
- M. Guy BAREAU, absent excusé, pouvoir à M. Pascal DEPOISSON

Secrétaire de séance : Mme Marie-Neige TRABUC

La séance est ouverte à 18 heures 39

- I) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2015 :  
Monsieur Alain ATTARD, adjoint, donne acte au conseil municipal de la présentation faite du compte administratif de l'année 2015 pour le budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	862 416,00	684 729,06
Recettes	862 416,00	777 447,54
 Excédent de fonctionnement 2015		 <b><u>+ 92 716,48</u></b>
 <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	1 275 845,00	209 494,37
Recettes	1 275 845,00	716 953,05
 Excédent d'investissement 2015		 <b><u>+ 507 458,68</u></b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2015 du budget principal, à bulletin secret : 2 ABSTENTIONS 9 OUI

## II ) VOTE DU COMPTE DE GESTION PRINCIPAL 2015 :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015

**Après** s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les résultats du compte de gestion du budget principal du Receveur Municipal concordent avec ceux du Compte Administratif du Maire,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, les membres du conseil municipal après en avoir délibéré vote le compte de gestion de la façon suivante :  
2 ABSTENTIONS 11 OUI

## III) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 :

Monsieur Alain ATTARD, adjoint, donne acte au conseil municipal de la présentation faite du compte administratif de l'année 2015 pour le budget annexe Eau et Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	294 296,00	205 312,79
Recettes	294 296,00	260 360,50
Excédent de fonctionnement 2014		<b><u>+ 55 047,71</u></b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	1 648 363,00	287 387,83
Recettes	1 648 363,00	1 286 311,26
Excédent d'investissement 2015		<b><u>+ 998 923,43</u></b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2015 du budget Eau et Assainissement, à bulletin secret, à l'unanimité. 11 OUI

IV) VOTE DU COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT 2015 :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015

**Après** s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les résultats du compte de gestion du budget annexe Eau & Assainissement du Receveur Municipal concordent avec ceux du Compte Administratif du Maire,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, les membres du conseil municipal après en avoir délibéré accepte le compte de gestion 2015 comme suit : 13 OUI

V) DEMANDE DE SUBVENTION EGLISE HAUTE :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimatif de la tranche conditionnelle 1 des travaux de restauration de l'Eglise Haute :

- Lot 1 : Maçonnerie/pierre de taille	295 466,99
- Lot 2 : Charpente couverture	161 364,48
- Lot 3 : Menuiserie/ferronnerie	30 920,00
- Lot 4 : Vitraux/Serrurerie	19 816,95
- Lot 5 : Paratonnerre	8 450,00
- Maîtrise œuvre	22 971,50
- SPS	2 374 ,57

**541 364,49 € HT**

Il propose d'arrêter le plan de financement de cette tranche de la façon suivante :

- Subvention DRAC 45 % (sur un estimatif de 530 000,00 € HT)	228 500,00
- Subvention Conseil Départemental 10 %	54 136,00
- Participation communale	258 728,49
	<b><u>541 364,49 € HT</u></b>

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

VI) ENTREES VILLAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le conseil départemental dans le cadre des travaux d'aménagement des entrées village, au titre des Amendes de Police 2016.

Il précise que cette opération visant à assurer la sécurité des piétons et de tous les usagers de l'espace public en agglomération rentre tout à fait dans le champ d'application des Amendes de Police.

Le devis estimatif s'élève à **131 060,00 € HT** (travaux, maîtrise œuvre et géomètre).

Il propose de retenir le plan de financement suivant :

- Subvention DETR 40 %	52 424,00 €
- Amendes de police	à déterminer
- Participation communale	Solde

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

## VII) REFECTION CHEMINS DE RANDONNEE :

Monsieur le Maire donne lecture de trois devis pour la réfection d'une partie des chemins de randonnée sur la commune. Il propose de retenir l'offre de M. CARON Matthieu pour la somme de **3 425,00 €** qui est la mieux disante.

Il rappelle que ces travaux feront l'objet d'une subvention de 2 000,00 € de la part du Conseil Départemental.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

## VIII) MISSION SPS TRAVAUX EGLISE HAUTE :

Une consultation a été lancée pour la mission SPS des travaux de l'Eglise Haute.

- |           |                |
|-----------|----------------|
| - APAVE   | 7 880,00 € HT  |
| - SOCOTEC | 13 440,00 € HT |

Le conseil décide de retenir l'offre de l'APAVE

## IX) MISSION ESQUISSE ET PLAN DE MASSE PROJET PARKING RUE DU BARRI :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de commander une mission pour l'établissement de l'esquisse du parking de la rue du Barri.

La société ENVEO nous propose d'effectuer cette mission pour la somme de **1 000,00 € HT**

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

